



Légalisation d'un rapport annuel

Par louisadbt

Bonjour,

Je cherche à faire légaliser un rapport annuel vers une langue d'un pays non signataire (d'après Wikipedia...) et me demande quelle différence entre le fait de passer par une mairie ou la CCI ? Le problème étant qu'il y a plus de 40 pages à faire légaliser. Certaines agences de traduction le propose comme ici :
[url=https://ellipse-translation.com/traduction-juridique/]https://ellipse-translation.com/traduction-juridique/[/url]
Est-ce valable par rapport à une légalisation à la CCI ?

Merci par avance pour vos retours.